



COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

CS 2023/15 Finances locales – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2023

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 mars 2023 à Carentan-les-Maraix (Saint-Hilaire-Petitville), sous la vice-présidence de Patrick THOMINES.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 13 mars 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT** (*pouvoir d'Antoine JEAN*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Martine LEMOINE*), Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE** (*pouvoir de Jean MORIN*), Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Maraix), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Maraix), Yves **HUET** (Gonfreville), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Maraix), Aurélien **MARION** (Apperville), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Stéphanie MAUBÉ*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELLOT**, Sylvain **LETOUZE**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Françoise **LEROSSIGNOL** (*démission*), Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez - démission), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean-Luc **LEGER** (Président du CESER Normandie), Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants :31 membres + 6 pouvoirs
Soit un quorum de 37 membres sur 58**

CS 2023/15 Finances locales – Budget et comptes – Approbation du Budget Primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le vice-président rappelle à l'assemblée :

Suite à la présentation des orientations budgétaires, en janvier 2023, le projet de Budget Primitif 2023 et, plus particulièrement, son Programme annuel d'activité, ont été affinés sur le plan technique et financier (voir Budget Primitif détaillé en fonctionnement et en investissement annexé).

Le Programme annuel d'activité prévisionnel 2023 détaille, par projet, l'ensemble des actions subventionnées s'inscrivant en 2023 dans un programme d'actions contractualisées, précise la mise en œuvre de notre Fonds de Transition Écologique (FTE) et indique l'ingénierie et les projets autonomes, assurés par l'équipe de la structure (voir document annexé).

Les différents documents considérés sont présentés en séance par Monsieur Patrick THOMINES, Vice-Président en charge des finances, en présence de Monsieur Matthieu LE BLOND, représentant Madame Gwénaëlle DUPONCHEL, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Lô.

Budget Primitif 2023 par chapitre (opérations nouvelles et restes-à-réaliser en investissement), Programme annuel d'activité et Fonds de Transition Écologique inclus :

Section de fonctionnement, présentée en suréquilibre

DÉPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 479 010,00€
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 995 000,00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	620 693,00€
Chapitre 67	Charges spécifiques	2 000,00€
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	143 709,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 037,00€
TOTAL		4 342 949,00€

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230321-DELIB_CS2023_15-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

RECETTES		
Chapitre 013	Atténuations de charges	30 500,00€
Chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	55 000,00€
Chapitre 74	Dotations et participations	3 259 637,00€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 722,00€
Chapitre 76	Produits financiers	0,00€
Chapitre 77	Produits spécifiques	0,00€
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 787,00€
Résultat reporté (R002)		2 129 251,62€
TOTAL		5 499 897,62€

Section d'investissement, présentée en équilibre

DÉPENSES		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	7 500,00€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	188 012,00€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	484 968,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 787,00€
Sous-total Crédits votés 2023		697 267,00 €
Restes-à-réaliser N-1		490 350,83 €
TOTAL		1 187 617, 83 €
RECETTES		
Chapitre 13	Subventions d'investissement	137 534,00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	300 000,00€
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	14 987,00€
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	143 709,00€
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 037,00€
Sous-total Crédits votés 2023		697 267,00€
Restes-à-réaliser N-1		388 653,60€
Résultat reporté (R001)		39 824,91€
Besoin de financement (compte 1068)		61 872, 32
TOTAL		1 187 617, 83€

Explications des dépenses et recettes du Budget Primitif 2023

Budget Primitif 2023, section de fonctionnement :

Opérations	Montants H.T. 2020/2025	Paiements réalisés et prévisionnels			
		2020/2021/2022	2023	2024	2025
Enerterre : lutte contre la précarité énergétique	150 000 €	150 000 €			

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230321-DELIB_CS2023_15-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Appel à projets « Ma commune en transition »	200 000 €	52 356 €	107 644 €	40 000 €	
Appel à projet « Osez construire en terre ! » 2022	80 000 €		80 000 €		
Les envolées « 2021 » : sensibilisation à la transition écologique	31 000 €	31 000 €			
Promotion soutien EEDD	90 000 €		30 000 €	30 000 €	30 000 €
Ingénierie pour l'autonomie énergétique et une rénovation exemplaire	160 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Étude de faisabilité d'une coopérative Carbone	25 000 €		25 000 €		
Total dépenses	736 000 €	273 356 €	282 644 €	110 000 €	70 000 €
Solde du fonds (1 000 801 € avant opérations)	264 801 €	727 445 €	444 801 €	334 801 €	264 801 €

Suite à la vente en 2019 et 2020, de Certificats d'Économie d'Énergie dans le cadre du programme TEPCV, le Parc a reversé une partie du produit de la vente aux communes et a constitué, avec le solde, un Fonds de Transition Écologique avec une dotation initiale de 1 000 801 €.

Cette somme encaissée est constitutive de l'excédent reporté du Parc. Après les premières dépenses en 2020, 2021 et 2022 de 273 356 €, ce sont donc 727 445 € (1 000 801 € – 273 356 €) qui restent partie intégrante de l'excédent cumulé repris en fonctionnement, à savoir 2 129 251,62 €.

Sans l'opération « Certificats d'Économie d'Énergie » et donc de Fonds, l'excédent serait de 1 401 806,62 €.

La consommation du Fonds de Transition Écologique s'étalera sur les deux à trois années à venir et constitue un levier d'action, dans le cadre du renouvellement de la Charte du Parc.

Une partie de ce fonds est engagée sur des projets d'ores et déjà délibérés, au cours des mois passés : « Lutte contre la précarité énergétique avec Enerterre », « Appel à projets Ma commune en transition », « Appel à projets Ingénierie Osez le bâti en terre ! » et « Première édition des Envolées ».

En 2023, le Comité syndical est invité à engager l'affectation du Fonds vers trois axes, outre le versement des subventions « Ma commune en transition » attribuées en 2022 : le soutien à l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, une « Ingénierie interne pour un bâti public démonstratif et exemplaire en matière de transition écologique » et une « Étude de faisabilité pour une potentielle coopérative Carbone » sur le territoire, à l'image du projet pilote de la Rochelle.

Dès lors, resteraient 444 801 € non affectés.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le volume de dépenses fléchées en 2023, sur le Fonds de Transition Écologique et s'équilibrant par la reprise de l'excédent de fonctionnement, est de 444 801 €. 40 000 € de cette somme est fléchée sur le budget, dit de structure, du Parc « Ingénierie interne pour un bâti public démonstratif et exemplaire en matière de transition écologique », le solde étant fléché sur le budget, dit d'actions.

Opérations réelles de fonctionnement 2023 (hors dotation aux amortissements)			
	Budget, dit de structure	Budget, dit d'actions	Total Budget
Dépenses avec FTE	2 514 657 €	1 325 334 €	3 839 991 €
Dépenses hors FTE	2 474 657 €	1 042 690 €	3 517 347 €
Recettes	2 169 170 €	1 201 476 €	3 370 646 €

Les budgets, dits de structure et d'actions, sont en déficit. Or, ce dernier a vocation à s'équilibrer en totalité par la mobilisation des financements des partenaires, puisque c'est la raison d'être de cette présentation, sous forme de budget, dit d'actions. L'absence d'équilibre résulte du volume de perception des recettes plusieurs mois après la réalisation des opérations, (financements FEDER, Leader, AESN, Conseil départemental de la Manche) comme en atteste la situation comptable précisée pour chaque action, dans le Programme annuel d'activité 2023 joint.

Un tel décalage de temporalité entre la réalisation des actions et la perception des financements, par anticipation ou avec un différé, impacte la trésorerie du Parc d'une année sur l'autre. C'est ainsi qu'après deux exercices, en 2019 et 2020, défavorables (hors Certificats d'Économie d'Énergie) et un exercice favorable en 2021, 2022 a été marqué par un retard dans les recettes. Dès lors, l'excédent cumulé du Parc constitue un fonds de roulement essentiel à la sérénité de l'activité du Parc et pourrait avoir un niveau « d'oscillation » hors FTE de 1 à 1,5 M€, c'est-à-dire la « fourchette » de niveau d'excédent constaté lors des exercices 2010 à 2017.

La section de fonctionnement du Budget Prévisionnel 2023 est donc proposé en suréquilibre de 1 156 948,62 €.

Avec, au BP 2023, une reprise de l'excédent conséquente et un prévisionnel de consommation en partie de celui-ci, le pilotage des dépenses, dites de structure, reste primordial pour conserver une dynamique de gestion saine et une capacité à s'adapter aux aléas.

Dépenses de structure (hors subventions aux tiers)			
	BP 2022 + DM	BP 2023	Évolution
Chap 011 – Moyens généraux	430 430 €	456 357 €	+ 6 %
Chap 012- Masse salariale	1 805 000 €	1 995 000 €	+10 %
Total Chap 011 + 012	2 235 430 €	2 451 357 €	+ 9,6 %

Les charges de structures augmentent notablement.

Concernant la masse salariale ceci s'explique par :

- l'augmentation indiciaire au 1er Juillet 2022, qui provoque une hausse conséquente de l'ensemble des salaires, qui s'ajoute à l'évolution continue des carrières,
- la mise en œuvre du RIFSEEP,
- le recrutement de 2 techniciens MAEc pendant 6 mois, pour l'instruction des dossiers MAEc 2023. Plusieurs postes non pourvus resteront vacants : technicien « gouvernance », ingénieur « Mission transition », ingénieur « développement économique circuits de proximité ».



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Concernant les moyens généraux, l'augmentation est due à l'inflation qui impacte l'ensemble des dépenses, en particulier l'énergie (chauffage, électricité, véhicules) et les fournitures diverses.

Les postes gelés feront l'objet d'un renouvellement, ou d'une transformation, lorsque les axes prioritaires qui se dégageront de la nouvelle Charte seront précisés, à l'occasion du prochain programme triennal 2024-2026 et croisés avec les ressources humaines mobilisables.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement des dotations et des participations. Les recettes statutaires restent stables.

À noter des propositions de contractualisation hors contribution statutaire :

- Région Normandie : 35 000 € pour la création d'un laboratoire d'idées et d'initiatives citoyennes ;
- Département de la Manche : 80 000 € pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement de la mission agricole, prévu dans le cadre de la mission de reconversion de la tourbière de Sèves et pour financer les travaux de la RNN de Beauguillot, en contrepartie du Plan de Relance.

Budget Primitif 2023, section d'investissement :

Le budget prévisionnel des dépenses d'investissement est essentiellement impacté par les travaux de la Maison du Parc (montant estimé 450 000 € - compte 2313).

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'approuver le Budget Primitif 2023 présenté.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2023, restes-à-réaliser compris, récapitulé comme suit :

Section de fonctionnement en suréquilibre	
Dépenses	4 342 949,00€
Recettes	5 499 897,62€
Section d'investissement en équilibre	
Dépenses	1 187 617, 83€
Recettes	1 187 617, 83€

- **APPROUVE** le Budget Primitif par chapitre de la section de fonctionnement voté en suréquilibre ;

- **APPROUVE** le Programme annuel d'activité 2023, notamment les actions subventionnées 2023 et l'affectation du Fonds de Transition Écologique ;

- **APPROUVE** le Budget Primitif par chapitre, de la section d'investissement voté en équilibre ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le vice président pour signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Patrick THOMINES, vice-président et Denis LETAN, remercient Monsieur LEBLOND pour la présentation du compte de gestion, ainsi que l'équipe administrative et technique du Parc pour l'élaboration du budget.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 13 avril 2023
Patrick THOMINES, Vice-président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Fontaine d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAI
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230321-DELIB_CS2023_15-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023